



DEL- 2024 - 003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17

OBJET :

**CONSTRUCTION
D'UNE PÉRICOLAIRE
- AVENANT MARCHÉ
ADAPTE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 18 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20
H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur
Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE
C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V.,
Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET
C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

Excusés : M AMOSSÉ M., Mme HERBRETEAU M-A,
Mme PASQUEREAU C., M BAUDRY M.,

Pouvoirs : Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C.
Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme
FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Secrétaire de séance : M BOUCHEREAU F.

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

| LOT N° - CORPS D'ÉTAT | ENTREPRISES | MONTANT HT | AVENANT HT | TOTAL HT |
|-----------------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| 2 | TRILLOT | 156 668.70 | 500.00 | 156 668.70 |
| 13 | HERVE DURAND | 74 178.77 | 1 446.01 | 75 624.78 |
| 14 | HERVE DURAND | 98 758.46 | 194.81 | 98 953.27 |
| TOTAL | | 329 605.93 | 2 140.82 | 331 246.75 |

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-07 pour l'avenant cité ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 22 JAN. 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 23 JAN. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

